

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2106

10 novembre 2006

SOMMAIRE

AGI Holding S.A., Luxembourg	101079	L&H Holding III S.A., Luxembourg	101081
AGI Holding S.A., Luxembourg	101080	Lacuna Sicav, Luxembourg-Strassen	101080
Alifinco S.A.H., Luxembourg	101087	Lux Diamond Technologies S.A., Howald	101074
Aprile S.A., Luxembourg	101086	Lux Editions.Lu, S.à r.l., Ettelbrück	101079
Archipolis S.A., Luxembourg	101076	MSEOF Marengo I S.A., Luxembourg	101059
Assekuranz A.G., Luxembourg	101076	MSEOF Marengo II S.A., Luxembourg	101045
Babyfood, S.à r.l., Ell	101078	NADORIN Holding S.A., Natural Dorna Investment Holding S.A., Luxembourg	101083
Babyfood, S.à r.l., Ell	101078	Nemset S.A., Luxembourg	101077
BB Bonds, Sicav, Luxembourg	101084	OKW S.A., Luxembourg	101082
Camfunds Convertible Sicav, Luxembourg	101057	Ondafin S.A., Luxembourg	101056
Camfunds Convertible Sicav, Luxembourg	101058	Orchis Trust International S.A.H., Luxembourg	101086
Capital International Absolute Income Grower Fund	101059	Paladin Holding S.A., Luxembourg	101072
Charm'elle S.A., Pétange	101080	Parbat Finance S.A., Luxembourg	101058
Cipafin S.A., Luxembourg	101079	Partim International S.A.H., Luxembourg	101088
Columbus, Sicav, Luxembourg	101042	Pico Finance S.A.H., Luxembourg	101075
CPK Lux Financing Co., S.à r.l., Luxembourg	101073	Pioneer Funds	101070
Davis Funds, Sicav, Luxembourg	101082	Prisrod (Luxembourg) S.A., Luxembourg	101072
Dexia Equities L, Sicav, Luxembourg	101081	ProLogis UK XX, S.à r.l., Luxembourg	101075
Dexia Patrimonial, Sicav, Luxembourg	101084	ProLogis UK XXXIX, S.à r.l., Luxembourg	101070
Ditco Real Estate S.A., Luxembourg	101084	ProLogis UK XXXVI, S.à r.l., Luxembourg	101072
Ekdhall Holding S.A., Luxembourg	101044	ProLogis UK XXXVII, S.à r.l., Luxembourg	101071
Elco S.A., Luxembourg	101072	Real Estate International S.A., Luxembourg	101077
Euroconex Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	101075	Robeco Capital Growth Funds, Sicav, Luxembourg	101085
Farina European Invest S.A.H., Luxembourg	101087	Robeco Interest Plus Funds, Sicav, Luxembourg	101085
Finelco S.A., Luxembourg	101072	Socalix	101074
Firma Mathias Pauly, GmbH, Schengen	101071	Société Anonyme des Chaux de Contern, Con- tern	101077
Fleming Series II Funds, Sicav, Senningerberg	101083	Talolux Service Rapide, S.à r.l., Luxembourg	101077
G.D. Investments S.A., Luxembourg	101076	Tancrede S.A., Luxembourg	101074
Générale Electricité et Investissement S.A., Luxem- bourg	101075	Teixeira, Entreprise de Constructions, Plâtrages et Façades, S.à r.l., Remich	101071
Genius I.E. S.A., Genius IBI Emergens S.A., Nom- mern	101075	Terra-Constructions, S.à r.l., Lintgen	101042
HBI, S.à r.l., Luxembourg	101073	Top-Investments, Sicav, Strassen	101081
Impri +, S.à r.l., Luxembourg	101056	TopGeld 97SI	101059
ING International (II), Sicav, Luxembourg	101087	Vanemo S.A., Luxembourg	101086
Iride S.A., Luxembourg	101085	Zone, S.à r.l., Luxembourg	101078
K-Invest S.A., Luxembourg	101088		

101042

TERRA-CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 76, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 82.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06100, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour la gérance

Signature

(104241.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

COLUMBUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.315.

STATUTS

L'an deux mille six, le deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COLUMBUS, une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.315, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 juillet 1988, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 607 du 21 août 2006.

L'Assemblée est ouverte à 14.45h sous la présidence de Mademoiselle Cécile Bertrand, employée de banque, demeurant à Arlon, Belgique,

qui désigne comme secrétaire Madame Aline Biej, employée de banque, demeurant à Thionville, France.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Cécile Bruyant, employée de banque, demeurant à Metz, France.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation aux actionnaires envoyés le 12 septembre 2006;

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

A. Approuver la fusion par absorption de COLUMBUS, respectivement les compartiments COLUMBUS - CROISSANCE 2000 et COLUMBUS - OBJECTIF MONDE avec PARETURN - CROISSANCE 2000 et PARETURN - OBJECTIF MONDE, des compartiments de la Sicav PARETURN, une société d'investissement à capital variable constituée sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg; le compartiment COLUMBUS - CROISSANCE 2000 devant être absorbé, à l'issue de la fusion, par le compartiment PARETURN - CROISSANCE 2000 et le compartiment COLUMBUS - OBJECTIF MONDE devant être absorbé, à l'issue de la fusion, par le compartiment PARETURN - OBJECTIF MONDE.

Après avoir entendu:

(i) le rapport du conseil d'administration qui explique et justifie le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

(ii) le rapport de l'expert indépendant qui a été établi conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales par DELOITTE SA,

et, sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de PARETURN - CROISSANCE 2000 et PARETURN - OBJECTIF MONDE, s'il y a lieu,

B. Approuver le projet de fusion précisant notamment l'attribution d'actions des compartiments PARETURN - CROISSANCE 2000 et PARETURN - OBJECTIF MONDE en échange du transfert de tous les actifs et passifs attribuables à COLUMBUS aux compartiments PARETURN - CROISSANCE 2000 et PARETURN - OBJECTIF MONDE (tel que plus amplement décrit ci-après) sur base d'un rapport d'échange spécifié ci-après.

La fusion par absorption est à opérer comme suit:

Les compartiments absorbés: COLUMBUS, respectivement les compartiments COLUMBUS - CROISSANCE 2000 et COLUMBUS - OBJECTIF MONDE

Les compartiments absorbants: PARETURN, respectivement les compartiments PARETURN - CROISSANCE 2000 et PARETURN - OBJECTIF MONDE

Rapport d'Echange:

Les rapports d'échange entre les actions du compartiment COLUMBUS - CROISSANCE 2000 et les actions du compartiment PARETURN - CROISSANCE 2000 et respectivement les actions du compartiment COLUMBUS - OBJECTIF MONDE et les actions du compartiment PARETURN - OBJECTIF MONDE seront établis sur base des valeurs nettes d'inventaire des compartiments COLUMBUS concernés et des compartiments PARETURN.

Date d'Effet de la Fusion:

La date d'effet de la fusion, c'est-à-dire la date à laquelle la fusion devient effective (ci-après la «Date d'Effet»), est la date déterminée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de COLUMBUS qui se prononcera sur l'opération de fusion.

C. Décider que, suite à l'émission des actions du compartiment PARETURN - CROISSANCE 2000 faite en faveur des actionnaires du compartiment COLUMBUS - CROISSANCE 2000 et respectivement du compartiment PARETURN - OBJECTIF MONDE en faveur des actionnaires de COLUMBUS - OBJECTIF MONDE, toutes les actions desdits compartiments de COLUMBUS en circulation seront annulées et que la Société sera dissoute.

D. Donner quitus aux administrateurs de COLUMBUS pour l'accomplissement de leur mandat allant du 1^{er} mai 2006 jusqu'à la date de dissolution de la Société

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur 20.199,914 actions en circulation, 2.135 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

Le Président informe l'Assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire et ayant eu le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 4 septembre 2006 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

IV.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiées relatives aux fusions ont été respectées à savoir:

1. Publication du projet de fusion établi en la forme notariée par les Conseil d'Administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial C le 28 juillet 2006, soit un mois au moins avant la réunion de la première Assemblée Générale appelée à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Etablissement d'un rapport écrit par les Conseil d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier les rapports d'échange des actions.

3. Etablissement d'un rapport par un expert indépendant en l'occurrence DELOITTE S.A., avec siège social à Luxembourg, autorisée suivant ordonnance de la Première Vice-Présidente au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg en date du 14 juillet 2006 à établir un rapport conjoint pour toutes les sociétés qui fusionnent. Ce rapport, établi en date du 26 juillet 2006 constate entre autres que les rapports d'échange tels que proposés ne donnent pas lieu à observation de la part de l'expert et que le nombre des nouvelles actions à attribuer aux actionnaires des compartiments absorbés sera établi sur base du ratio d'échange qui sera revu par l'expert indépendant à la date effective de la fusion.

4. Mise à disposition des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale en vue de leur inspection par les actionnaires.

Les rapports des conseils d'administration, les rapports de l'expert indépendant, une copie de l'ordonnance susmentionnée ainsi qu'une attestation certifiant que les actionnaires ont eu le droit de prendre connaissance des documents ci-dessus indiqués pendant le délai légal au siège social de la Société resteront annexés aux présentes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration qui explique et justifie le projet de fusion ainsi que le rapport de l'expert sur les rapports d'échange, l'assemblée décide d'approuver la fusion par absorption de COLUMBUS, compartiments COLUMBUS-CROISSANCE 2000 et COLUMBUS-OBJECTIF MONDE par PARETURN, une Société d'investissement à capital variable constituée sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, compartiments PARETURN-CROISSANCE 2000 et PARETURN-OBJECTIF MONDE, conformément au projet de fusion reçu par acte authentique en date du 20 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 28 juillet 2006.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte l'émission et l'attribution d'actions des compartiments PARETURN - CROISSANCE 2000 et PARETURN - OBJECTIF MONDE en échange du transfert de tous les actifs et passifs de COLUMBUS aux compartiments PARETURN - CROISSANCE 2000 et PARETURN - OBJECTIF MONDE (tel que plus amplement décrit ci-après) sur base d'un rapport d'échange spécifié ci-après.

Les rapports d'échange entre les actions du compartiment COLUMBUS - CROISSANCE 2000 et les actions du compartiment PARETURN - CROISSANCE 2000 et respectivement les actions du compartiment COLUMBUS - OBJECTIF MONDE et les actions du compartiment PARETURN - OBJECTIF MONDE sont établis sur base des valeurs nettes d'inventaire des compartiments COLUMBUS concernés et des compartiments PARETURN et sont fixés comme suit:

Le rapport d'échange entre les actions des compartiments COLUMBUS - CROISSANCE 2000 et PARETURN - CROISSANCE 2000 respectivement COLUMBUS - OBJECTIF MONDE et PARETURN - OBJECTIF MONDE sera de 1, dans la mesure où les compartiments PARETURN - OBJECTIF MONDE et PARETURN - CROISSANCE 2000 n'auront pour seuls actifs que les avoirs des compartiments COLUMBUS - OBJECTIF MONDE et COLUMBUS - CROISSANCE 2000 respectivement à la date de la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

Les nouvelles actions du compartiment PARETURN - OBJECTIF MONDE seront émises sous forme nominative. Des fractions d'actions seront émises jusqu'à concurrence de trois décimales.

Les nouvelles actions du compartiment PARETURN - CROISSANCE 2000 seront émises sous forme nominative (des fractions d'actions seront émises jusqu'à concurrence de trois décimales).

Des confirmations quant au nombre d'actions détenues par chaque actionnaire seront délivrées par ou pour le compte des compartiments PARETURN - CROISSANCE 2000 et PARETURN - OBJECTIF MONDE endéans cinq (5) jours à partir de la Date d'Effet, qui est celle de la date de la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

Les actions des compartiments PARETURN - CROISSANCE 2000 et PARETURN - OBJECTIF MONDE nouvellement émises par la Société Absorbante, à la suite de la fusion, bénéficieront des mêmes droits à tous les égards que les actions déjà existantes.

Ensuite l'Assemblée constate que la fusion est réalisée sous la réserve que conformément à l'article 264 de la loi sur les sociétés commerciales, un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit de celle-ci ont le droit de requérir jusqu'au lendemain de la tenue de la présente Assemblée la convocation d'une Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

Troisième résolution

L'Assemblée constate que sous la réserve énoncée ci-dessus, la Société est dissoute sans liquidation, tous les actifs et passifs de la société absorbée étant transmis à titre universel à la société absorbante. Toutes les actions en circulation de la société absorbée sont annulées.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner quitus aux administrateurs de COLUMBUS pour l'accomplissement de leur mandat allant du 1^{er} mai 2006 jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que les livres et documents de la société absorbée resteront déposés pendant cinq ans dans les locaux de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Les résolutions sont toutes prises à l'unanimité des voix.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et tous les autres actes et exigences formelles imposées par la loi à la société en relation avec la fusion projetée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Bertrand, A. Biej, C. Bruyant, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 octobre 2006, vol. 438, fol. 38, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(113735.3/242/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2006.

EKDHAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 83.657.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 septembre 2006

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société, du 8, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet rétroactif au 10 avril 2005.

Deuxième résolution

Acceptation de la démission avec effet rétroactif au 10 avril 2005 des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel Molitor, avocat, demeurant professionnellement au 55, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Fisch, avocat, demeurant professionnellement au 55, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg;

- Monsieur Paulo Lopes Da Silva, avocat, demeurant professionnellement au 8, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg; Sont nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007:

- Michaël Dandois, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Olivia Kirsch, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Antoine Meynial, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les pouvoirs de signature sur le(s) compte(s) bancaire(s) sont attribués individuellement à un des administrateurs à hauteur d'un montant maximum de EUR 15.000 et conjointement à deux administrateurs sans limitation de montant.

Fait le 21 septembre 2006.
DANDOIS & MEYNIAL
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU04994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102629.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

**MSEOF MARENGO II S.A., Société Anonyme,
(anc. MSEOF MARENGO II S.à r.l.).**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 102.115.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-third day of October.
Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MSEOF MARENGO I, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg with a share capital of one million twenty-three thousand and five hundred euro (EUR 1,023,500.-), having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.018 (the «Shareholder»)

hereby represented by M^e Emmanuel Gutton, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Board of Directors of MSEOF MARENGO I, S.à r.l. during a meeting held on 20 October 2006.

The minutes of the said meeting of the Board of Directors of MSEOF MARENGO I, S.à r.l., signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of MSEOF MARENGO II, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of Luxembourg, with a share capital of one million and four thousand nine hundred euros (EUR 1,004,900.-) divided into ten thousand forty-nine (10,049) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the name of MSREF T CLOE, S.à r.l. by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 11 June 2004, published in the Mémorial C n° 1015 of 12 October 2004, the articles of incorporation of which have last been amended by a deed of Maître Gérard Lecuit, dated 4 November 2004 published in the Mémorial C n° 164 of 23 February 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 102.115 (the «Company»), requested the undersigned notary to document the following.

The Shareholder has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To transform the Company from its current legal form of a société à responsabilité limitée into a société anonyme and to confirm the continuation of the current business of the Company under the name MSEOF MARENGO II S.A.

2 To re-qualify the ten thousand forty-nine (10,049) shares, all with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, of the Company under the form of a société à responsabilité limitée into ten thousand forty-nine (10,049) shares all with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each of the Company under the form of a société anonyme the shares remaining allocated to the current sole shareholder of the Company.

3 To fully restate the articles of incorporation of the Company, without modifying the Company's corporate object, in order to reflect the resolutions adopted pursuant to items 1 and 2 of this agenda, to set the rights and obligations attached to the shares and to set the governance rules of the Company.

4 To accept the resignation of the current Directors of the Company, to set the number of Directors of the Company at five (5) and to appoint:

- Ms. Carolyn Harris, employee, born on 28 June 1978 at Gloucester, with professional address at 6B, routes de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;

- Mr. Freddy Brausch, lawyer, born on 20 February 1955 at Luxembourg, with professional address at 35 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Ms. Angela Dawson, employee, born on 30 December 1970 at Oldham, with professional address at 25 Cabot Square, Canary Wharf, London, E14 4QA;

- Ms. Lynn Taylor, employee, born on 22 July 1972 at Glasgow, with professional address at 25 Cabot Square, Canary Wharf, London, E14 4QA; and

- Mr. Jan-Dries Mulder, employee, born on 7 February 1973 at Veendam, with professional address at Coengebouw, 10th floor, Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam

as Directors of the Company and to determine the duration of their mandate.

5 To set the number of statutory auditors of the Company at one (1), to elect Ernst & Young as statutory auditor and to determine the duration of its mandate.

6 To entrust the law firm Linklaters Loesch with specific powers in order to replace the existing share register of the Company by a new share register in conformity with the legal form of the société anonyme;

7 Miscellaneous.

Upon consideration of a special report prepared by an independent auditor, the Shareholder has adopted the following resolutions:

First Resolution

The Shareholder resolved to transform with immediate effect the Company from its current legal form of a société à responsabilité limitée into a société anonyme without creating a new legal entity and to continue the current business of the Company under the name MSEOF MARENGO II S.A. with all its assets and liabilities as indicated in an interim balance sheet dated 30 September 2006, which shall remain attached to the present deed.

In accordance with the law dated August 10, 1915, on commercial companies as amended, a report on the assets and liabilities of the Company has been prepared by ERNST & YOUNG, independent auditor, having its registered office at 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, on 20 October 2006, which will remain attached to the present deed and which provides for the following conclusions:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution as of October 20, 2006 does not correspond at least to the value of the shareholder's equity of the Company at that date.»

Second resolution

The Shareholder resolved to re-qualify the ten thousand forty-nine (10,049) shares, all with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each of the Company under the form of a société à responsabilité limitée into ten thousand forty-nine (10,049) shares all with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each of the Company under the form of a société anonyme.

Third resolution

The Shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company, without modification of the Company's corporate object, in order to reflect the above resolutions, set the rights and obligations attached to the shares and set the governance rules of the Company.

The articles of incorporation of the Company will from now read as follows:

«Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1^{er}. Form, Name. There is hereby established a company (the «Company») in the form of a «société anonyme» which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of MSEOF MARENGO II S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorized investments of Morgan Stanley Eurozone Office Fund, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide financial support to MSEOF MANAGER, S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which MSEOF MANAGER, S.à r.l. holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at one million and four thousand nine hundred euro (EUR 1,004,900.-) divided into ten thousand forty-nine (10,049) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Authorised capital. The authorised capital of the Company is set at ten million euro (EUR 10,000,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

The Board of Directors is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine.

The Board of Directors may in particular determine:

- * the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- * whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- * whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- * that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The Board of Directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares. The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the Shareholders.

If the Company issues registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried out by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register will be delivered to the shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

Shares may be held in trust by one or several shareholders.

Art. 8. Increase and Reduction of Capital. The authorized capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The subscribed capital of the Company may also be increased in one or several times by a resolution of the Board of Directors within the limits of the authorized capital.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Board of Directors to do so.

Art. 9. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Chapter III. Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 10. Board of Directors. The Company will be managed and administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three (3) members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any of two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders (if required), except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two (2) Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as if it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 13. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors (the «Managing Director(s)»), officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of one Director or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. The sole shareholder or any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

It has the powers conferred upon it by law.

Art. 19. Annual General Meeting The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fifteenth day of April of each year, at 10:30 a.m..

If such day is a Saturday, a Sunday or a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in judgment of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Procedure, Vote. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

One vote is attached to each share.

Copies of extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any two members of the Board of Directors.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may repurchase its own shares in compliance with the law.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.»

101050

Statement

For the purpose of the transformation of the Company into a société anonyme resolved upon by the Shareholder, the undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 and 31-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Fourth Resolution

The Shareholder resolved to accept with immediate effect the resignation of the current Directors of the Company.

The Shareholder resolved to set the number of Directors of the Company at five (5) and to appoint as Directors of the Company:

- Ms. Carolyn Harris, employee, born on 28 June 1978 at Gloucester, with professional address at 6B, Routes de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;
 - Mr. Freddy Brausch, lawyer, born on 20 February 1955 at Luxembourg, with professional address at 35 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Ms. Angela Dawson, employee, born on 30 December 1970 at Oldham, with professional address at 25 Cabot Square, Canary Wharf, London, E14 4QA;
 - Ms. Lynn Taylor, employee, born on 22 July 1972 at Glasgow, with professional address at 25 Cabot Square, Canary Wharf, London, E14 4QA; and
 - Mr. Jan-Dries Mulder, employee, born on 7 February 1973 at Veendam, with professional address at Coengebouw, 10th floor, Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam
- for a period of six (6) years ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2012.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to set the number of statutory auditors of the Company at one (1) and to appoint the following as statutory auditor of the Company:

- ERNST & YOUNG S.A.

for a period of six (6) years ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2012.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to entrust the law firm Linklaters Loesch with specific powers in order to replace the existing share register of the Company by a new share register in conformity with the legal form of the société anonyme;

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand four hundred euros (2,400.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois octobre.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MSEOF MARENGO I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 102.018. (l' «Associé»), représentée par Maître Emmanuel Gutton, avocat, de son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée par le Conseil d'Administration de MSEOF MARENGO I, S.à r.l. qui s'est réuni le 20 octobre 2006.

Le procès-verbal de ladite réunion du Conseil d'Administration de MSEOF MARENGO I, S.à r.l., signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de MSEOF MARENGO II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de un million quatre mille neuf cents euros (EUR 1.004.900.-) divisé en dix mille cent quarante-neuf (10.149) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) ayant son siège social 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée sous la dénomination de MSREF T CLOE, S.à r.l., par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 11 juin 2004, publié au Mémorial C, numéro 1015 du 12 octobre 2004 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant le 4 novembre 2004, publié au Mémorial numéro 164 du 23 février 2005 et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 102.115 (la «Société»), a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit.

L'Associé reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Transformation de la Société de sa forme juridique actuelle de société à responsabilité limitée en société anonyme et confirmation de la continuation de l'activité actuelle de la Société sous le nom MSEOF MARENGO II S.A.

2 Requalification des dix mille cent quarante neuf (10.149) parts sociales de la Société sous la forme de société à responsabilité limitée, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, en dix mille cent quarante neuf (10.149) actions de la Société sous forme de société anonyme, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, les actions demeurant attribuées à l'associé unique de la Société.

3 Refonte complète, sans modification de l'objet social, des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées sur base des points 1 et 2 du présent agenda, de fixer les droits et obligations attachés aux actions et de préciser les règles de gouvernance de la Société.

4 Acceptation de la démission des Administrateurs actuels de la Société, fixation du nombre des Administrateurs de la Société à cinq (5), nomination de:

- Mme Carolyn Harris, employée, née le 28 juin 1978 à Gloucester, ayant son adresse professionnelle au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;

- M. Freddy Brausch, avocat, né le 20 février 1955 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mme Angela Dawson, employée, née le 30 décembre 1970 à Oldham, ayant son adresse professionnelle au 25, Cabot Square, Canary Wharf, London, E14 4QA;

- Mme Lynn Taylor, employée; née le 22 juillet 1972 à Glasgow, ayant son adresse professionnelle au 25, Cabot Square, Canary Wharf, London, E14 4QA; et

- M. Jan-Dries Mulder, employé, né le 7 février 1973 à Veendam, ayant son adresse professionnelle à Coengebouw, 10th floor, Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam

en tant qu'Administrateurs de la Société et détermination de la durée de leur mandat.

5 Fixation du nombre de commissaires aux comptes à un (1), nomination de ERNST & YOUNG S.A. en tant que commissaire aux comptes et détermination de la durée de leur mandat.

6 Donner mandat spécial au cabinet d'avocats Linklaters Loesch afin de remplacer le registre des associés de la Société par un nouveau registre des actionnaires en conformité avec la forme juridique de société anonyme.

7 Divers.

Après examen du rapport spécial préparé par un réviseur d'entreprise, l'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de transformer avec effet immédiat la Société de sa forme juridique actuelle de société à responsabilité limitée en société anonyme, sans création d'une personne juridique nouvelle et de continuer l'activité actuelle de la Société sous le nom MSEOF MARENGO II S.A. avec tous ses actifs et passifs tels qu'ils résultent d'un état comptable en date du 30 septembre 2006, qui restera annexé au présent acte.

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport résumant la situation active et passive de la Société a été établi par ERNST & YOUNG S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, en date du 20 octobre 2006, qui restera annexé aux présentes, et qui conclut comme suit:

«Sur la base du travail réalisé et décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre connaissance qui nous inciterait à croire que la valeur de l'Apport au 20 octobre 2006 ne correspond pas au moins à la valeur des capitaux propres de la Société à cette date ».

Deuxième résolution

L'Associé décide de requalifier les dix mille cent quarante neuf (10.149) parts sociales de la Société sous la forme de société à responsabilité limitée, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, en dix mille cent quarante-neuf (10.149) actions de la Société sous forme de société anonyme, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Troisième résolution

L'Associé décide la refonte intégrale des statuts de la Société, sans modification de l'objet social de la Société, afin de refléter les résolutions susmentionnées, les droits et obligations attachés aux obligations et les règles de gouvernance de la Société.

Les statuts de la Société se liront désormais comme suit:

Chapitre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par les présents une société (la «Société») sous la forme d'une «société anonyme» qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme modifiée, l'article 1382 du Code civil et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination MSEOF MARENGO II S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures

provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement et l'échange de participations ou actions de sociétés détenant des participations et plus généralement d'actifs constituant des investissements autorisés du Morgan Stanley Eurozone Office Fund, un fonds commun de placement organisé en vertu du droit luxembourgeois (le «Fonds»).

La Société peut fournir un support financier à MSEOF MANAGER, S.à r.l., agissant en tant que société de gestion du Fonds et à des sociétés dans lesquelles MSEOF MANAGER, S.à r.l. détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut mener toutes activités nécessaires pour l'accomplissement de son objet, en respectant cependant les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute par décision de l'associé unique ou par une assemblée générale votant avec le quorum et la majorité prévus par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à un million quatre mille neuf cents euros (EUR 1.004.900) divisé en dix mille cent quarante-neuf (10.149) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, le capital social étant entièrement libéré.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) divisé en cent mille (100.000) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le Conseil d'administration de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions.

Ces actions peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'administration de la Société.

Le Conseil d'administration de la Société peut en particulier déterminer:

- * la période et le nombre d'actions à souscrire et à émettre;
- * si une prime d'émission sera payée sur les actions à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;
- * si les actions seront libérées par un apport en espèce ou en nature; et
- * que les actions seront émises après l'exercice du droit de souscription et/ou du droit de conversion octroyé par le Conseil d'administration de la Société selon les termes des warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis par la Société de temps à autre.

Le Conseil d'administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement d'actions représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

Art. 7. Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur selon le choix de l'actionnaire.

Dans le cas où la société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires..

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples

La société peut émettre des certificats d'actionnaires multiples.

Les actions peuvent être détenues en fiducie par un ou plusieurs actionnaires.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis et/ou autorisé peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique,

selon le cas, adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le capital souscrit de la Société peut également être augmenté à une ou plusieurs reprises par une résolution du Conseil d'Administration, dans les limites du capital autorisé.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 9. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Chapitre III. Administrateurs, Commissaire aux comptes

Art. 10. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (le «Conseil d'Administration»), qui ne doivent pas être actionnaires (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, aux termes d'une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par coopération un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire») et des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, vingt-quatre heures au moins avant la date prévue pour la réunion, par fax ou par télégramme permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute assemblée du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer d'un temps à l'autre. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit par fax ou télégramme un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Administrateurs sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi de tous les pouvoirs (à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des actionnaires) pour accomplir tout acte nécessaire pour accomplir l'objet social de la Société.

Tous pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts de la société à l'associé unique ou à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs administrateurs (le(s) «Administrateur(s) Délégué(s)»), officiers, employés ou autres personnes qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou procurations, ou donner mandat permanent ou temporaire à des personnes ou agents choisis par le Conseil d'Administration.

La délégation de la gestion journalière de la Société à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne devra pas délibérer ou voter à cette transaction. Le membre du Conseil d'Administration qui a un intérêt personnel dans la transaction proposée ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires/ seule actionnaire.

La Société indemniserà tous administrateurs, fondés de pouvoirs de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion.

En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 16. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un seul Administrateur, ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle a été déléguée la gestion journalière de la Société, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle / auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne doivent pas être actionnaires.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le 15 avril à 10 heures 30.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 21. Procédure, vote. Les actionnaires se réunissent après convocation du Conseil d'Administration ou des commissaires aux comptes, conformément aux conditions fixées par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit par fax ou télégramme un mandataire qui ne doit pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui doit être remplie pour prendre part à l'assemblée des actionnaires.

Si d'autres conditions ne sont pas requises par la loi ou les présents statuts, les résolutions seront prises par une majorité simple des votes sans tenir compte du nombre des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Un vote est attaché à une action.

Des copies des procès verbaux des assemblées à produire dans les instances judiciaires doivent être signées par deux membres du Conseil d'Administration.

Chapitre V. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année. Le Conseil d'Administration doit préparer les comptes annuels de la société conformément à la loi luxembourgeoise et à la pratique comptable.

Art. 23. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

L'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Dans les conditions établies par la loi, le Conseil d'Administration peut payer une avance sur les dividendes. Le Conseil d'Administration détermine la date et le montant de tout paiement d'acompte sur dividendes.

La société peut racheter ses propres actions en conformité avec la loi.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique, selon le cas, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur unique, selon le cas, ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Déclaration

Pour les besoins de la transformation de la Société en société anonyme décidée par l'Associé, le notaire instrumentant déclare que les conditions requises par les articles 26 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Quatrième résolution

L'Associé décide d'accepter avec effet immédiat la fin des mandats comme Administrateurs de la Société des Administrateurs actuellement en fonction.

L'Associé décide de fixer à cinq (5) le nombre des Administrateurs de la Société et de nommer comme Administrateurs de la Société:

- Madame Carolyn Harris, employée, née le 28 juin 1978 à Gloucester, ayant son adresse professionnelle au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;
 - Monsieur Freddy Brausch, avocat, né le 20 février 1955 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Madame Angela Dawson, employée, née le 30 décembre 1970 à Oldham, ayant son adresse professionnelle au 25, Cabot Square, Canary Wharf, London, E14 4QA;
 - Madame Lynn Taylor, employée; née le 22 juillet 1972 à Glasgow, ayant son adresse professionnelle au 25, Cabot Square, Canary Wharf, London, E14 4QA; et
 - Monsieur Jan-Dries Mulder, employé, né le 7 février 1973 à Veendam, ayant son adresse professionnelle à Coengebouw, 10th floor, Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam
- pour une période de six (6) ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de la Société ayant lieu en 2012.

Cinquième résolution

L'Associé décide de fixer le nombre des commissaires aux comptes de la Société à un (1) et de nommer comme commissaire aux comptes de la Société:

- ERNST & YOUNG S.A.

pour une période de six (6) ans se terminant avec l'assemblée générale annuelle ayant lieu en 2012.

Sixième résolution

L'Associé décide de donner mandat spécial au cabinet d'avocats Linklaters Loesch afin de remplacer le registre des associés de la Société par un nouveau registre des actionnaires en conformité avec la forme juridique de société anonyme.

101056

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Gutton, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 14, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

G. Lecuit.

(117304.3/220/696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

IMPRI +, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 61.844.

Extrait de la convention de cession de parts datée du 1^{er} septembre 2006

En vertu de la convention de cession de parts sociales datée du 1^{er} septembre 2006.

Monsieur Patrick Deschamps, demeurant 978, route de la Tonnaz à Praz-sur-Arly (74120) a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 500 parts sociales d'une valeur de 311,84 EUR (trois cent onze euros et quatre-vingt-quatre centimes) chacune, à la société GTMD, société à responsabilité limitée ayant son siège social Chemin de Magny-Les domaines de Prèles-01280 Preussin Moens.

Ainsi les parts de la société IMPRI+, S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- La société GTMD: 500 parts.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

Pour la société IMPRI +, S.à r.l.

Le gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104454.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ONDAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 54.416.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 août 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Giorgio Pastorino, administrateur de société, demeurant au 61, Provinciale à Malgrate (Italie), Président;
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Horst Sonnentag, économiste bancaire, demeurant à Trèves (Allemagne).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104491.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

CAMFUNDS CONVERTIBLE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 27.709.

L'an deux mille six, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable CAMFUNDS CONVERTIBLE SICAV, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, constituée sous la dénomination de STAR CONVERTIBLE FUND, suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 121 du 9 mai 1988, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Reginald Neuman, prénommé, en date du 29 janvier 1990, publié au Mémorial C numéro 74 du 10 mars 1990, modifiés suivant acte portant adoption de la dénomination BR FUND et refonte des statuts, reçu par Maître Reginald Neuman, prénommé, en date du 23 février 1993, publié au Mémorial C numéro 127 du 24 mars 1993, modifiés suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, prénommé, en date du 30 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 255 du 27 mai 1997, modifiés suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, prénommé, en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 157 du 10 mars 1999, modifiés suivant acte portant adoption de la dénomination BRG FUND, reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 février 2002, publié au Mémorial C numéro 428 du 16 mars 2002, modifiés suivant acte portant adoption de la dénomination CONVERTIBLE FUND et refonte des statuts, reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 433 du 11 mai 2005, et modifiés suivant acte portant adoption de la dénomination actuelle, reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1552 du 14 août 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 27.709.

Bureau

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Gelhay, Directeur, demeurant à Halanzy (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Vermeersch, employée privée, demeurant à Libramont (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Lazzari, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

I. Modifier les articles 6, §8 et 7, §4 des statuts de la Société pour porter le délai de paiement du prix des souscriptions et des rachats à trois jours ouvrables bancaires après la détermination du prix applicable.

II. Divers.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés:

Au Grand-Duché de Luxembourg:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1751 du 19 septembre 2006 et numéro 1873 du 5 octobre 2006;

- dans le journal «d'Wort» des 19 septembre et 5 octobre 2006;

- dans le «Tageblatt» des 19 septembre et 5 octobre 2006.

En Belgique:

- dans «l'Echo» des 19 septembre et 5 octobre 2006;

- dans le «De Tijd» des 19 septembre et 5 octobre 2006.

Aux Pays-Bas:

- dans le «Het Financieele Dagblad» des 19 septembre et 5 octobre 2006.

Par convocation contenant l'ordre du jour pour la présente assemblée, adressée aux actionnaires nominatifs par lettre missive, le 19 septembre 2006.

Les justificatifs de ces convocations ont été posés au bureau pour inspection.

III.- Une première assemblée générale extraordinaire s'est réunie par-devant le notaire instrumentant le 29 août 2006 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui de la présente assemblée générale extraordinaire.

Le quorum de présence requis par l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée n'ayant pas été atteint, la prédite assemblée n'a pas pu valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

IV.- La présente assemblée peut en vertu de la prédite loi délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour quelle que soit la partie du capital représentée.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolution

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier les articles 6, §8 et 7, §4 des statuts de la Société pour porter le délai de paiement du prix des souscriptions et des rachats à trois jours ouvrables bancaires après la détermination du prix applicable, et de leur donner la teneur suivante:

Art. 6, §8. «Le paiement de la souscription doit intervenir normalement dans les trois jours ouvrables bancaires à compter de la date à laquelle la valeur nette d'inventaire applicable a été calculée, sous peine d'annulation de la souscription.»

Art. 7, §4. «Le paiement du prix de rachat sera normalement fait dans les trois jours ouvrables bancaires après la détermination du prix de rachat et réception des documents requis.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, Notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-M. Gelhay, M. Vermeersch, N. Lazzari, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, vol. 155S, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 octobre 2006.

T. Metzler.

(117334.2/222/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

CAMFUNDS CONVERTIBLE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 27.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 octobre 2006.

T. Metzler.

(117335.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

PARBAT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 41.084.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 1992, acte publié au Mémorial C n° 560 du 1^{er} décembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARBAT FINANCE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(104619.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

TopGeld 97^{SI}, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungs- und Sonderreglement des TopGeld 97^{SI}, in Kraft getreten jeweils am 26. Oktober 2006, wurden einregistriert in Luxemburg am 27. Oktober 2006, Ref. LSO-BV07315, und wurden am 31. Oktober 2006 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Oktober.

HVB STRUCTURED INVEST S.A.

R. Bültmann / S. Lieser

(117376.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

CAPITAL INTERNATIONAL ABSOLUTE INCOME GROWER FUND, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion relatif au fonds commun de placement CAPITAL INTERNATIONAL ABSOLUTE INCOME GROWER FUND, pour lequel CAPITAL INTERNATIONAL ABSOLUTE INCOME GROWER FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. agit en tant que société de gestion, a été enregistré à Luxembourg le 23 octobre 2006, sous la référence LSO-BV06070, et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPITAL INTERNATIONAL ABSOLUTE INCOME GROWER FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

(117964.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**MSEOF MARENGO I S.A., Société Anonyme,
(anc. MSEOF MARENGO I, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 1,023,500.-.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 102.018.

In the year two thousand six, on the twenty-third day of October.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MSEOF HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg with a share capital of three hundred four thousand seven hundred euro (EUR 304,700.-), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 94.684 (the «Shareholder»)

here represented by M^e Emmanuel Gutton, lawyer, having his professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given by a circular resolution of the Board of Directors of MSEOF HOLDING, S.à r.l. dated on October 20, 2006.

The said circular resolution of the Board of Directors of MSEOF HOLDING, S.à r.l., signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of MSEOF MARENGO I, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of Luxembourg, with a share capital of one million twenty-three thousand and five hundred euro (EUR 1,023,500.-) divided into forty thousand nine hundred and forty (40,940) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the name of MSREF TE CLOE, S.à r.l., by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on June 11, 2004, published in the Mémorial C n° 1.003 of October 8, 2004, the articles of incorporation of which have last been amended by a deed of Maître Gérard Lecuit, dated November 4, 2004 published in the Mémorial C n° 163 of February 23, 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 102.018 (the «Company»), requested the undersigned notary to document the following.

The Shareholder has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To transform the Company from its current legal form of a société à responsabilité limitée into a société anonyme and to confirm the continuation of the current business of the Company under the name MSEOF MARENGO I S.A.

2 To re-qualify the forty thousand nine hundred and forty (40,940) shares, all with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, of the Company under the form of a société à responsabilité limitée into forty thousand nine hundred and forty (40,940) shares all with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each of the Company under the form of a société anonyme the shares remaining allocated to the current sole shareholder of the Company.

3 To fully restate the articles of incorporation of the Company, without modifying the Company's corporate object, in order to reflect the resolutions adopted pursuant to items 1 and 2 of this agenda, to set the rights and obligations attached to the shares and to set the governance rules of the Company.

4 To accept the resignation of the current Directors of the Company, to set the number of Directors of the Company at five (5) and to appoint:

- Ms Carolyn Harris, employee, born on 28 June 1978 at Gloucester, with professional address at 6B, routes de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;
- Mr Freddy Brausch, lawyer, born on 20 February 1955 at Luxembourg, with professional address at 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Ms Angela Dawson, employee, born on 30 December 1970 at Oldham, with professional address at 25 Cabot Square, Canary Wharf, London, E14 4QA;
- Ms Lynn Taylor, employee, born on 22 July 1972 at Glasgow, with professional address at 25 Cabot Square, Canary Wharf, London, E14 4QA; and
- Mr Jan-Dries Mulder, employee, born on 7 February 1973 at Veendam, with professional address at Coengebouw, 10th floor, Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam

as Directors of the Company and to determine the duration of their mandate.

5 To set the number of statutory auditors of the Company at one (1), to elect ERNST & YOUNG S.A. as statutory auditor and to determine the duration of its mandate.

6 To entrust the law firm LINKLATERS LOESCH with specific powers in order to replace the existing share register of the Company by a new share register in conformity with the legal form of the société anonyme;

7 Miscellaneous.

Upon consideration of a special report prepared by an independent auditor, the Shareholder has adopted the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to transform with immediate effect the Company from its current legal form of a société à responsabilité limitée into a société anonyme without creating a new legal entity and to continue the current business of the Company under the name MSEOF MARENGO I S.A. with all its assets and liabilities as indicated in an interim balance sheet dated 30 September 2006, which shall remain attached to the present deed.

In accordance with the law dated August 10, 1915, on commercial companies as amended, a report on the assets and liabilities of the Company has been prepared by ERNST & YOUNG S.A., independent auditor, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, on 20 October 2006, which will remain attached to the present deed and which provides for the following conclusions:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution as of October 20, 2006 does not correspond at least to the value of the shareholder's equity of the Company at that date.»

Second resolution

The Shareholder resolved to re-qualify the forty thousand nine hundred and forty (40,940) shares, all with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each of the Company under the form of a société à responsabilité limitée into forty thousand nine hundred and forty (40,940) shares all with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each of the Company under the form of a société anonyme.

Third resolution

The Shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company, without modification of the Company's corporate object, in order to reflect the above resolutions, set the rights and obligations attached to the shares and set the governance rules of the Company.

The articles of incorporation of the Company will from now read as follows:

«Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a company (the «Company») in the form of a «société anonyme» which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of MSEOF MARENGO I S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorized investments of MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide financial support to MSEOF MANAGER, S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which MSEOF MANAGER, S.à r.l. holds directly or indirectly a participation, in

particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration. It may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at one million twenty-three thousand five hundred euro (EUR 1,023,500.-) divided into forty thousand nine hundred forty (40,940) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Authorised capital. The authorised capital of the Company is set at ten million euro (EUR 10,000,000.-) divided into four hundred thousand (400,000) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

The Board of Directors is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine.

The Board of Directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The Board of Directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares. The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the Shareholders.

If the Company issues registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried out by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register will be delivered to the shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

Shares may be held in trust by one or several shareholders.

Art. 8. Increase and Reduction of Capital. The authorized capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The subscribed capital of the Company may also be increased in one or several times by a resolution of the Board of Directors within the limits of the authorized capital.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Board of Directors to do so.

Art. 9. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Chapter III. Board of Directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors. The Company will be managed and administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three (3) members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any of two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders (if required), except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two (2) Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as if it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 13. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors (the «Managing Director(s)»), officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not con-

sider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of one Director or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. The sole shareholder or any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

It has the powers conferred upon it by law.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fifteenth day of April of each year, at 10.30 a.m.

If such day is a Saturday, a Sunday or a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in judgment of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Procedure, Vote. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

One vote is attached to each share.

Copies of extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any two members of the Board of Directors.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may repurchase its own shares in compliance with the law.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.»

Statement

For the purpose of the transformation of the Company into a société anonyme resolved upon by the Shareholder, the undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 and 31-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to accept with immediate effect the resignation of the current Directors of the Company.

The Shareholder resolved to set the number of Directors of the Company at five (5) and to appoint as Directors of the Company:

- Ms Carolyn Harris, employee, born on 28 June 1978 at Gloucester, with professional address at 6B, routes de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;
 - Mr Freddy Brausch, lawyer, born on 20 February 1955 at Luxembourg, with professional address at 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Ms Angela Dawson, employee, born on 30 December 1970 at Oldham, with professional address at 25 Cabot Square, Canary Wharf, London, E14 4QA;
 - Ms Lynn Taylor, employee, born on 22 July 1972 at Glasgow, with professional address at 25 Cabot Square, Canary Wharf, London, E14 4QA; and
 - Mr Jan-Dries Mulder, employee, born on 7 February 1973 at Veendam, with professional address at Coengebouw, 10th floor, Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam
- for a period of six (6) years ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2012.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to set the number of statutory auditors of the Company at one (1) and to appoint the following as statutory auditor of the Company:

- ERNST & YOUNG S.A.

for a period of six (6) years ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2012.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to entrust the law firm LINKLATERS LOESCH with specific powers in order to replace the existing share register of the Company by a new share register in conformity with the legal form of the société anonyme.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand four hundred euro (2,400.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil statuses and residences, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MSEOF HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 94.684 (l'«Associé»),

représentée par Maître Emmanuel Gutton, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée par résolution circulaire du Conseil d'Administration de MSEOF HOLDING, S.à r.l. le 20 octobre 2006.

Ladite résolution circulaire du Conseil d'Administration de MSEOF HOLDING, S.à r.l., signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de MSEOF MARENGO I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital d'un million vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 1.023.500,-) divisé en quarante mille neuf cent quarante (40.940) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ayant son siège social 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée sous la dénomination de MSREF TE CLOE, S.à r.l., par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 11 juin 2004, publié au Mémorial C, numéro 1.003 du 8 octobre 2004 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant le 4 novembre 2004, publié au Mémorial numéro 163 du 23 février 2005 et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 102.018 (la «Société»), a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit.

L'Associé reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Transformation de la Société de sa forme juridique actuelle de société à responsabilité limitée en société anonyme et confirmation de la continuation de l'activité actuelle de la Société sous le nom MSEOF MARENGO I S.A.

2 Requalification des quarante mille neuf cent quarante (40.940) parts sociales de la Société sous la forme de société à responsabilité limitée, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en quarante mille neuf cent quarante (40.940) actions de la Société sous forme de société anonyme, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, les actions demeurant attribuées à l'associé unique de la Société.

3 Refonte complète, sans modification de l'objet social, des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées sur base des points 1 et 2 du présent agenda, de fixer les droits et obligations attachés aux actions et de préciser les règles de gouvernance de la Société.

4 Acceptation de la démission des Administrateurs actuels de la Société, fixation du nombre des Administrateurs de la Société à cinq (5), nomination de:

- Mme Carolyn Harris, employée, née le 28 juin 1978 à Gloucester, ayant son adresse professionnelle au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;

- M. Freddy Brausch, avocat, né le 20 février 1955 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mme Angela Dawson, employée, née le 30 décembre 1970 à Oldham, ayant son adresse professionnelle au 25, Cabot Square, Canary Wharf, London, E14 4QA;

- Mme Lynn Taylor, employée; née le 22 juillet 1972 à Glasgow, ayant son adresse professionnelle au 25, Cabot Square, Canary Wharf, London, E14 4QA; et

- M. Jan-Dries Mulder, employé, né le 7 février 1973 à Veendam, ayant son adresse professionnelle à Coengebouw, 10th floor, Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam

en tant qu'Administrateurs de la Société et détermination de la durée de leur mandat.

5 Fixation du nombre de commissaires aux comptes à un (1), nomination de ERNST & YOUNG S.A. en tant que commissaire aux comptes et détermination de la durée de leur mandat.

6 Donner mandat spécial au cabinet d'avocats LINKLATERS LOESCH afin de remplacer le registre des associés de la Société par un nouveau registre des actionnaires en conformité avec la forme juridique de société anonyme.

7 Divers.

Après examen du rapport spécial préparé par un réviseur d'entreprise, l'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de transformer avec effet immédiat la Société de sa forme juridique actuelle de société à responsabilité limitée en société anonyme, sans création d'une personne juridique nouvelle et de continuer l'activité actuelle de la Société sous le nom MSEOF MARENGO I S.A. avec tous ses actifs et passifs tels qu'ils résultent d'un état comptable en date du 30 septembre 2006, qui restera annexé au présent acte.

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport résumant la situation active et passive de la Société a été établi par ERNST & YOUNG S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, en date du 20 octobre 2006, qui restera annexé aux présentes, et qui conclut comme suit:

«Sur la base du travail réalisé et décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre connaissance qui nous inciterait à croire que la valeur de l'Apport au 20 octobre 2006 ne correspond pas au moins à la valeur des capitaux propres de la Société à cette date.»

Deuxième résolution

L'Associé décide de requalifier les quarante mille neuf cent quarante (40.940) parts sociales de la Société sous la forme de société à responsabilité limitée, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en quarante mille neuf cent quarante (40.940) actions de la Société sous forme de société anonyme, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé décide la refonte intégrale des statuts de la Société, sans modification de l'objet social de la Société, afin de refléter les résolutions susmentionnées, les droits et obligations attachés aux obligations et les règles de gouvernance de la Société.

Les statuts de la Société se liront désormais comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présents une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et notamment la loi du 10 aout 1915 sur les sociétés commerciales comme modifiée, l'article 1382 du Code civil et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination MSEOF MARENGO I S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement et l'échange de participations ou actions de sociétés détenant des participations et plus généralement d'actifs constituant des investissements autorisés du Morgan Stanley Eurozone Office Fund, un fonds commun de placement organisé en vertu du droit luxembourgeois (le «Fonds»).

La Société peut fournir un support financier à MSEOF MANAGER, S.à r.l., agissant en tant que société de gestion du Fonds et à des sociétés dans lesquelles MSEOF MANAGER, S.à r.l. détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut mener toutes activités nécessaires pour l'accomplissement de son objet, en respectant cependant les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute par décision de l'associé unique ou par une assemblée générale votant avec le quorum et la majorité prévus par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à un million vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 1.023.500,-) divisé en quarante mille neuf cent quarante (40.940) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, le capital social étant entièrement libéré.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) divisé en quatre cents mille (400.000) actions, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le Conseil d'administration de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions.

Ces actions peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'administration de la Société.

Le Conseil d'administration de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre d'actions à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les actions à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;
- si les actions seront libérées par un apport en espèce ou en nature; et
- que les actions seront émises après l'exercice du droit de souscription et/ou du droit de conversion octroyé par le Conseil d'administration de la Société selon les termes des warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis par la Société de temps à autre.

Le Conseil d'administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement d'actions représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

Art. 7. Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur selon le choix de l'actionnaire.

Dans le cas où la société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'in-

dication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

La société peut émettre des certificats d'actionnaires multiples.

Les actions peuvent être détenues en fiducie par un ou plusieurs actionnaires.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis et/ou autorisé peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique, selon le cas, adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le capital souscrit de la Société peut également être augmenté à une ou plusieurs reprises par une résolution du Conseil d'Administration, dans les limites du capital autorisé.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 9. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Chapitre III. Administrateurs, Commissaire aux comptes

Art. 10. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (le «Conseil d'Administration»), qui ne doivent pas être actionnaires (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, aux termes d'une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par coopération un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire») et des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, vingt-quatre heures au moins avant la date prévue pour la réunion, par fax ou par télégramme permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute assemblée du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer d'un temps à l'autre. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit par fax ou télégramme un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Administrateurs sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y partici-

pant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi de tous les pouvoirs (à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des actionnaires) pour accomplir tout acte nécessaire pour accomplir l'objet social de la Société.

Tous pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts de la société à l'associé unique ou à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs administrateurs (le(s) «Administrateur(s) Délégué(s)»), officiers, employés ou autres personnes qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou procurations, ou donner mandat permanent ou temporaire à des personnes ou agents choisis par le Conseil d'Administration.

La délégation de la gestion journalière de la Société à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne devra pas délibérer ou voter à cette transaction. Le membre du Conseil d'Administration qui a un intérêt personnel dans la transaction proposée ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires / seule actionnaire.

La Société indemniserà tous administrateurs, fondés de pouvoirs de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion.

En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 16. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un seul Administrateur, ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle a été déléguée la gestion journalière de la Société, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle / auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne doivent pas être actionnaires.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le 15 avril à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 21. Procédure, vote. Les actionnaires se réunissent après convocation du Conseil d'Administration ou des commissaires aux comptes, conformément aux conditions fixées par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit par fax ou télégramme un mandataire qui ne doit pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui doit être remplie pour prendre part à l'assemblée des actionnaires.

Si d'autres conditions ne sont pas requises par la loi ou les présents statuts, les résolutions seront prises par une majorité simple des votes sans tenir compte du nombre des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Un vote est attaché à une action.

Des copies des procès verbaux des assemblées à produire dans les instances judiciaires doivent être signées par deux membres du Conseil d'Administration.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année. Le Conseil d'Administration doit préparer les comptes annuels de la société conformément à la loi luxembourgeoise et à la pratique comptable.

Art. 23. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

L'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Dans les conditions établies par la loi, le Conseil d'Administration peut payer une avance sur les dividendes. Le Conseil d'Administration détermine la date et le montant de tout paiement d'acompte sur dividendes.

La société peut racheter ses propres actions en conformité avec la loi.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique, selon le cas, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur unique, selon le cas, ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Déclaration

Pour les besoins de la transformation de la Société en société anonyme décidée par l'Associé, le notaire instrumentant déclare que les conditions requises par les articles 26 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Quatrième résolution

L'Associé décide d'accepter avec effet immédiat la fin des mandats des administrateurs actuellement en fonction de la Société.

L'Associé décide de fixer à cinq (5) le nombre des Administrateurs de la Société et de nommer comme Administrateurs de la Société:

- Madame Carolyn Harris, employée, née le 28 juin 1978 à Gloucester, ayant son adresse professionnelle au 6B, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;
- Monsieur Freddy Brausch, avocat, né le 20 février 1955 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Madame Angela Dawson, employée, née le 30 décembre 1970 à Oldham, ayant son adresse professionnelle au 25, Cabot Square, Canary Wharf, London, E14 4QA;

- Madame Lynn Taylor, employée; née le 22 juillet 1972 à Glasgow, ayant son adresse professionnelle au 25, Cabot Square, Canary Wharf, London, E14 4QA; et

- Monsieur Jan-Dries Mulder, employé, né le 7 février 1973 à Veendam, ayant son adresse professionnelle à Coengebouw, 10th floor, Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam

pour une période de six (6) ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de la Société ayant lieu en 2012.

Cinquième résolution

L'Associé décide de fixer le nombre des commissaires aux comptes de la Société à un (1) et de nommer comme commissaire aux comptes de la Société:

- ERNST & YOUNG S.A.

pour une période de six (6) ans se terminant avec l'assemblée générale annuelle ayant lieu en 2012.

Sixième résolution

L'Associé décide de donner mandat spécial au cabinet d'avocats LINKLATERS LOESCH afin de remplacer le registre des associés de la Société par un nouveau registre des actionnaires en conformité avec la forme juridique de société anonyme.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Gutton, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 14, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

G. Lecuit.

(118477.3/220/696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

PIONEER FUNDS, Fonds Commun de Placement.

La modification du règlement de gestion prenant effet le 15 mars 2007 concernant le fonds commun de placement PIONEER FUNDS, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006 sous la référence LSO-BW01684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 9 novembre 2006.

The amendment agreement to the management regulations effective as of 15 March 2007 with respect to the fund PIONEER FUNDS, registered in Luxembourg on 8 November 2006 under the reference LSO-BW01684, has been filed with the Luxembourg trade and companies register on 9 November 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

(120135.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

ProLogis UK XXXIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.062.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03729, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(104701.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

**TEIXEIRA, ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS, PLATRAGES ET FAÇADES, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.
R. C. Luxembourg B 107.379.

—
Cession de parts

Antonio Joaquim Teixeira Alves, plâtrier-façadier, né à Infesta/Celorico De Basto (Portugal) le 14 janvier 1967, demeurant à L-5481 Wormeldange, 2, Krunnergaas, déclare céder par la présente, à

Monsieur José Fausto Teixeira Martins, plâtrier-façadier, né à Torre De Dona Chama (Portugal) le 9 avril 1961, demeurant à L-7233 Bereldange, 32, Cité Grand-Duc Jean, qui accepte

cent (100) parts sociales

de la société TEIXEIRA, ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS, PLATRAGES ET FACADES, S.à r.l., avec siège social à L-5532 Remich, 9, rue Enz, immatriculée au registre de commerce sous le numéro: Luxembourg B 107.379.

Cette cession a eu lieu pour l'euro symbolique (1,- euro).

Je soussigné José Fausto Teixeira Martins, déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Fait en double exemplaire à Remich, en date du 26 octobre 2006.

Lu et approuvé, en mention manuscrite / Lu et approuvé, en mention manuscrite

A. J. Teixeira Alves / J. F. Teixeira Martins

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119635.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

FIRMA MATHIAS PAULY, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, Waistrooss.
R. C. Luxembourg B 54.413.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Schengen, au siège social, le 2 octobre 2006 que la résolution suivante a été adoptée par l'associé unique représentant l'intégralité du capital social:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-5445 Schengen, 58, Waistrooss à L-5445 Schengen, 47, Waistrooss à compter du 2 octobre 2006.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait en double exemplaire.

Schengen, le 2 octobre 2006.

Pour la société

W. Pauly

L'associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119637.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

ProLogis UK XXXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.060.

—
Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03730, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(104703.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

FINELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 98.513.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINELCO S.A.

Signature

(104501.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

PRISROD (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.496.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(104486.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

PALADIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.356.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU04005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(104489.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 19.160.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELCO

Signature

(104490.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ProLogis UK XXXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.059.

—
Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03732, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(104704.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

CPK LUX FINANCING Co., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,-.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, rue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 103.351.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société CPK LUX FINANCING Co., S.à r.l. une société constituée sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 123, rue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en date du 13 décembre 2005, il a été décidé:

Le transfert de toutes les parts sociales de CPK LUX FINANCING Co., S.à r.l., au profit de la Société WATERVIEW, S.à r.l., une société constituée sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 123, rue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

L'actionnariat de la Société se compose désormais de:

- WATERVIEW, S.à r.l.: 1000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

Pour CPK LUX FINANCING Co., S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104094.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

HBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 771.000,-.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 109.134.

—
Extrait suite au changement de gérants

Par résolution en date du 3 août 2006, les associés de la Société ont décidé d'accepter la démission de Pascal Marty en tant que Gérant Délégué de la Société avec effet rétroactif au 17 juin 2006.

Par les résolutions écrites en date du 31 août 2006, les associés de la Société ont décidé:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit et de Christophe Davezac en tant que Gérants A et Gérants Résidents de la Société prenant effet le 15 septembre 2006,

- de nommer en tant que Gérant Résident et Gérant A de la Société, prenant effet le 31 août 2006 et pour une durée indéterminée, Maire Gallagher, née le 16 octobre 1968 à Louth (Irlande) et ayant comme adresse professionnelle 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, et

- de nommer en tant que Gérant Résident et Gérant A, prenant effet le 15 septembre 2006 et pour une durée indéterminée, Pierre Henri Pirrotte, né le 2 juillet 1963 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et résidant au 17, allée des Poiriers, L-2630 Luxembourg.

Par résolution en date du 8 septembre 2006, le conseil de gérance de la Société a décidé de nommer Maire Gallagher, née le 16 octobre 1968 à Louth (Irlande) et ayant comme adresse professionnelle 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, en tant que Gérant Délégué de la Société.

Dorénavant, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

En tant que Gérant Délégué, Gérant A et Gérant Résident:

- BGP INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 40.000,-, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97.795, et

- Maire Gallagher.

En tant que Gérant A et Gérant Résident:

- Pierre Henri Pirrotte.

En tant que Gérant B:

- Richard Croft, ayant comme adresse professionnelle 34 Threadneedle Street, Londres, GB-EC2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04652. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104509.3//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

101074

SOCALIX.

R. C. Luxembourg B 105.970.

La société FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE, S.à r.l. 66, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.480 Ici représentée par Monsieur Cornet Jean (p/o Mme Lerbs Kahrien).

Dénonce le contrat de domiciliation conclu le 1^{er} février 2005 avec,
la succursale SOCALIX de la Société privée à responsabilité limitée SOCALIX,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.970.
Avec date d'effet le 31 août 2006

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE, S.à r.l.

Pour K. Lerbs

J. Cornet

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06207. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104573.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

LUX DIAMOND TECHNOLOGIES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

H. R. Luxembourg B 100.659.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom Freitag, dem 15. September 2006

Beschlüsse

- Herr Alexander Schmidt und Herr Igor Los scheiden mit sofortiger Wirkung aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft aus. Für Ihre Tätigkeit wird ihnen gedankt.

- Herr Sergey Svetlichny, Direktor, wohnhaft in Langrietstrasse 22, CH-8212 Neuhausen am Rheinfeld, wird mit sofortiger Wirkung zum Mitglied des Verwaltungsrates bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2010 statt finden wird, berufen.

- Herr Paul-Hubertus Nelke, Herr Igor Los und Herr Alexander Schmidt werden von der täglichen Geschäftsführung mit sofortiger Wirkung entbunden. Für Ihre Tätigkeit wird ihnen gedankt.

- Herr Franc Smidt, Angestellter, wohnhaft in 24, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, wird mit der täglichen Geschäftsführung betraut. Ihm wird das alleinige Vertretungs- und Zeichnungsrecht erteilt.

Für die Richtigkeit des Auszuges

ABAKUS SERVICE S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104436.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

TANCREDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 111.958.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 juillet 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Benoît de Froidmont, demeurant professionnellement au 17, rue de la Chapelle à Luxembourg;

- Monsieur Pierre Lentz, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;

- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président;

- Monsieur Claude Zimmer, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104496.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

101075

PICO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 19.115.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Le Domiciliataire
Signatures

(104551.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

GENERALE ELECTRICITE ET INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 110.017.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Le Domiciliataire
Signatures

(104552.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

GENIUS I.E. S.A., GENIUS IBI EMERGENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7465 Nommern, 49, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 70.059.

—
Les comptes annuels au 22 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03252, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

(104560.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

EUROCONEX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 99.520.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU04893, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

(104563.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ProLogis UK XX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.942.

—
Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03733, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.
Gérant
D. Bannerman
Gérant

(104705.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

101076

ARCHIPOLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 35.887.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2006 que:

- 1) Messieurs Beck Frank
Elsen Gust
Glaesener Lutwin
Maquet Mathis
Picard Marc
Zigrand Armand

demeurant tous à Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin,
sont nommés membres du conseil d'administration pour leurs fonctions d'administrateurs.

- 2) Messieurs Beck Frank
Elsen Gust
Glaesener Lutwin
Picard Marc
Zigrand Armand

demeurant tous à Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin,
sont nommés délégués à la gestion journalière pour leurs fonctions de membres du Comité de Direction.
Le mandat du commissaire est confié à la société AUTONOME DE REVISION avec siège à Luxembourg.
Tous les mandats expireront lors de l'assemblée générale de 2007.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

ARCHIPOLIS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06183. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104508.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

G.D. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 77.746.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2006.

R. Godart

Président du Conseil d'Administration

(104575.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ASSEKURANZ A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 54.631.

Par décision de l'Assemblée Générale ordinaire du 9 juin 2006, les mandats des Administrateurs ainsi que celui du Commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de l'année 2007. Les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

- M. Rainer Grundheber, ayant son domicile privé à D-54290 Trier, 21, Brotstraße, né le 13 janvier 1951 à Trier.
- M. Joachim Gussner, ayant son domicile privé à D-54459 Wiltingen, 71, Bahnhofstraße, né le 3 février 1953 à Kasel/Trier-Saarpburg.
- M. Günter Jacobs, ayant son domicile privé à D-52076 Aachen, 1, Alfons-Gerson-Strasse, né le 31 mai 1946 à Aachen.
- M. Roderich Schmitz, ayant son domicile privé à D-Trier, 5A Kalenfelsstraße, né le 20 mars 1944 à Freiburg.

Le mandat d'administrateur-délégué de M. Rainer Grundheber est renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de l'année 2007.

Commissaire aux comptes:

- KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 25 août 2006.
Pour extrait sincère et conforme
Pour ASSEKURANZ A.G.
INTERFIDUCIAIRE
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104566.5//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

REAL ESTATE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 68.473.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2006.
R. Godart
Président du Conseil d'Administration

(104577.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

NEMSET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 70.156.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2005.
D. Varetto
Le liquidateur

(104580.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

TALOLUX SERVICE RAPIDE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 8, Galerie Centre Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.157.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2006.
Z. Cubrilovic-Zupanoski
Gérante

(104582.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

SOCIETE ANONYME DES CHAUX DE CONTERN

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.
R. C. Luxembourg B 7.119.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05667, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, le 14 septembre 2006.
Pour la société S.A. DES CHAUX DE CONTERN
B. Kröner / R. Goy
Fondé de pouvoir / Administrateur Directeur-Général

(104697.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

BABYFOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8531 Ell, 2, Op der Tonn.

R. C. Luxembourg B 102.294.

L'an deux mille six, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BABYFOOD, S.à r.l., ayant son siège social à Ell, 2, Op der Tonn, R.C.S. Luxembourg section B numéro 102.294, constituée suivant acte reçu le 4 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1088 du 28 octobre 2004.

L'assemblée se compose de la seule et unique associée, à savoir Madame Béatrice Martin, infirmière, demeurant à L-8531 Ell, 2, Op der Tonn.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les résolutions prises sur ordre du jour conforme:

Résolution unique

L'associée unique décide d'élargir l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques,
- l'exploitation d'un commerce de tous produits et articles destinés à l'enfant et à la famille, en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut, en outre, exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Elle peut, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières ou mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue similaire ou connexe en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Martin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 7, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(105723.3/211/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

BABYFOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8531 Ell, 2, Op der Tonn.

R. C. Luxembourg B 102.294.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43487 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

J. Elvinger.

(105724.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

ZONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 32, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 103.708.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2006.

N. Cornocopio

Gérante

(104583.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

101079

LUX EDITIONS.LU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbrück, 7, Impasse Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 105.629.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 15 juillet 2006.

P.J. Domingues Paiva

Gérant

(104585.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

CIPAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 38.491.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Signature.

(104801.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

AGI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 28.173.

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGI HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.173, constituée suivant acte reçu le 8 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 221 du 17 août 1988.

L'assemblée est présidée par Madame Sabrina Lepomme, employée privée, demeurant au 48, rue de Rabais, B-6760 Ethe.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les quatre mille (4.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la date de l'année sociale qui commencera le premier avril et se terminera le trente et un mars de chaque année.

2.- Modification afférente de l'article 12 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de modifier la date de l'année sociale qui commencera le premier avril et se terminera le trente et un mars de chaque année. L'assemblée décide de clôturer l'année sociale commencée le 1^{er} janvier 2006 avec effet rétroactif au 31 mars 2006. La nouvelle année sociale commencée le 1^{er} avril 2006 s'achèvera donc le 31 mars 2007.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** Das Geschäftsjahr läuft vom ersten April bis zum einunddreissigsten März eines jeden Jahres.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Lepomme, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

101080

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 22, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(105725.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

AGI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 28.173.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43631 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

J. Elvinger.

(105726.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

LACUNA SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 74.776.

Die Aktionäre der LACUNA SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 29. November 2006 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. Juni 2006 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2006 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl bzw. Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxembourg, im November 2006.

I (04285/755/25)

Der Verwaltungsrat.

CHARM'ELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 106.726.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 novembre 2006 à 10.00 heures au siège social de UNIVERSALIA (Fiduciaire) S.A., 36, route de Longwy L-8080 Bertrange, avec pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration, du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04273/643/19)

Le Conseil d'Administration.

L&H HOLDING III S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.865.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 novembre 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Démission d'un Administrateur et décharge à lui accorder.
6. Nomination d'un nouvel Administrateur.
7. Divers.

I (04226/000/18)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA EQUITIES L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.449.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2006 à 13.00 heures, au siège social, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 30 juin 2006;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets au 30 juin 2006, affectation des résultats;
3. Décharge aux Administrateurs;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (04282/755/23)

Le Conseil d'Administration.

TOP-INVESTMENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8002 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.488.

Le conseil d'administration de la Société a l'honneur de convoquer les actionnaires aux assemblées générales suivantes à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg, le vendredi 1^{er} décembre 2006 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2005.
2. Présentation du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2005.
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.
4. Affectation des résultats.
5. Ratification de la décision du Conseil d'Administration de distribuer un dividende brut de 40 euros par action de distribution du compartiment Income Fund à compter du 8 mai 2006, sur présentation du coupon n° 7.
6. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'accomplissement de leurs mandats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005.
7. Renouvellement des mandats des Administrateurs.
8. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.

Les décisions soumises à l'assemblée générale ordinaire ne requièrent aucun quorum de présence. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg, le vendredi 1^{er} décembre 2006 à 9.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des statuts de la Société afin d'établir le siège social de la Société à Luxembourg-Ville et d'autoriser le conseil d'administration de la Société à transférer le siège social de la Société dans la commune de Luxembourg-Ville par simple résolution.
2. Divers.

Les décisions soumises à l'assemblée générale extraordinaire requièrent un quorum de présence de 50%. Elles seront adoptées à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à ces assemblées générales, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer pour le lundi 27 novembre 2006 leurs titres au siège de la Société, où des formulaires de procurations sont disponibles.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent dans le même délai, soit pour le lundi 27 novembre 2006, informer par écrit (lettre ou formulaire de procuration à adresser au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg) le conseil d'administration de leur intention d'assister à l'assemblée.

I (04266/044/41)

Pour le conseil d'administration.

DAVIS FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 49.537.

Shareholders are hereby kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders, which will be held on *November 30, 2006* at 11.00 a.m. at the registered office at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Hearing of the reports of the Board of Directors and of the external Auditor.
2. Approval of the balance sheet, the profit and loss account as of July 31, 2006 and the allocation of the net profits.
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended July 31, 2006.
4. Re-election of the Directors and of the external Auditor for the ensuing year.
5. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms are available upon request at the registered office of the DAVIS FUNDS SICAV.

I (04281/755/20)

By order of the Board of Directors.

OKW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 81.545.

The Shareholders of OKW S.A. are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held at the registered office on the *5th December* at 4.30 p.m. to deliberate on the following agenda:

Agenda:

- Report of the Board of Directors and of the Statutory Auditor for the financial year ended 31 December 2005;
- Approval of the balance sheet and of the profit and loss account for the financial year ended 31 December 2005;
- Allocation of the results of the financial year ended 31 December 2005;
- Discharge to the Board of Directors and to the Statutory Auditor;
- Miscellaneous.

In order to attend the Meeting of the company, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five working days before the Meeting at the registered office of the company. The Shareholders who can not attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy to the registered office of the company, arriving no later than five working days before the Meeting.

I (04278/1418/20)

The Board of Directors.

NADORIN HOLDING S.A., NATURAL DORNA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.919.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 1^{er} décembre 2006 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002, au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (04280/534/16)

Le Conseil d'Administration.

FLEMING SERIES II FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 39.252.

Les actionnaires ont été invités à participer à l'Assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée générale») de FLEMING SERIES II FUNDS (la «Société») qui s'est tenue le 9 novembre 2006. En l'absence de quorum, l'Assemblée générale n'a pu délibérer sur les résolutions 1 et 2 à l'ordre du jour. La législation luxembourgeoise prévoit la possibilité de convoquer une nouvelle

ASSEMBLEE GENERALE

afin de voter sans restrictions de quorum sur les mêmes résolutions. Cette seconde Assemblée générale se tiendra donc le 13 décembre 2006 à 10.00 heures (heure du Luxembourg) au siège social de la Société dont l'adresse figure ci-dessus.

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la Société en JPMorgan SERIES II FUNDS.
2. Amendement, entre autres, des articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29 et 30 des Statuts de la Société (les «Statuts») notamment dans le but de:
 - a) permettre au Conseil d'Administration de proposer aux actionnaires des rachats en espèces, sous réserve de l'approbation des actionnaires;
 - b) permettre au Conseil d'Administration de racheter les participations des actionnaires qui tombent en deçà d'un seuil prédéfini par le Conseil d'Administration;
 - c) reporter l'exécution des demandes de rachat ou de conversion jusqu'à 10 jours si celles-ci portent, un jour de transaction donné, sur plus de 10% des actions d'une classe ou d'un compartiment en circulation;
 - d) procéder au rachat ou à la conversion forcée d'actions d'une classe réservée aux Investisseurs institutionnels et détenues par des investisseurs non institutionnels;
 - e) soumettre la Société à la Section I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 (la «Loi de 2002») sur les organismes de placement collectif.

Dans le cadre de ces changements, il est proposé de:

* modifier la description de l'objet de la Société dans l'article 3 des Statuts comme suit:

«L'objectif exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition dans des valeurs mobilières et/ou dans d'autres instruments dérivés liquides ainsi que dans d'autres actifs financiers liquides autorisés par la Section I de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi») dans le but de répartir les risques d'investissement et d'offrir à ses actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toute mesure et exécuter toute transaction qu'elle estime nécessaire à la réalisation et au développement de son objectif dans le cadre de la Loi.»

La plupart des modifications des Statuts proposées sont relatives à la mise en conformité de la Société avec la Loi de 2002. Certains changements sont proposés en vue de mettre à jour les Statuts conformément à la pratique courante. Une description détaillée des amendements proposés peut être obtenue gratuitement au siège social de la Société.

Vote

Les résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ne nécessiteront pas de quorum et seront adoptées à la majorité des deux tiers des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés lors de l'Assemblée générale. Les voix correspondant aux actions dont les détenteurs n'ont pas participé au vote, se sont abstenus ou ont renvoyé un bulletin blanc ou invalide ne seront pas prises en compte.

Procédure de vote par procuration

Les actionnaires ne pouvant pas assister personnellement à l'Assemblée générale sont priés de compléter le formulaire de procuration prescrit (disponible au siège social de la Société ou sur le site Internet <http://www.jpmorgan.com/assetmanagement/extra>) et de le renvoyer au plus tard le 11 décembre 2006 avant l'heure de fermeture des bureaux au Luxembourg, au siège social de la Société (Service clientèle, télécopie +352 34 10 80 00).

Les formulaires de procuration déjà renvoyés dans le cadre de l'Assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2006 resteront valides pour les résolutions soumises à la nouvelle assemblée, à moins qu'ils n'aient été explicitement révoqués.

I (04284/755/51)

Par ordre du Conseil d'Administration.

DEXIA PATRIMONIAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 46.235.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2006 à 12.30 heures, au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets au 30 juin 2006; affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Pour être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée Générale Ordinaire aux guichets de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (04283/755/22)

Le Conseil d'Administration.

DITCO REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.155.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 15 décembre 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 16 octobre 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (04288/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BB BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 45.617.

Attendu que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée pour le 8 novembre 2006 à 14.30 heures n'a pas pu valablement délibérer faute de quorum, les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 13 décembre 2006 à 14.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- I. Refonte complète des statuts de la Société notamment pour la soumettre à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, et comprenant des modifications significatives pour:
 1. Accepter des souscriptions moyennant l'apport d'un portefeuille existant;
 2. Appliquer le principe de désolidarisation des dettes et obligations des différents compartiments de la Société;
 3. Permettre la création de classes d'actions au sein des compartiments de la Société;
 4. Adapter les statuts de la Société aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et remplacer toutes références à la loi du 30 mars 1988 par des références à la loi du 20 décembre 2002.
- II. Divers.

Les actionnaires peuvent, sur simple demande au siège social de la Société, obtenir sans frais le texte complet des nouveaux statuts coordonnés de la Société.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sans condition de quorum. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (04286/584/27)

Le Conseil d'Administration.

IRIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 79.635.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 27 novembre 2006 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale du 8 septembre 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (04113/000/17)

Le Conseil d'administration.

ROBECO INTEREST PLUS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 40.490.

ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 58.959.

ANNUAL GENERAL MEETINGS

of Shareholders to be held on 30 November 2006 at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg at 2.00 p.m. for ROBECO INTEREST PLUS FUNDS and at 3.00 p.m. for ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS.

Agenda:

1. Report of the board of directors and auditors' report
2. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2005/2006
3. Consideration and approval of the profit appropriation for each of the sub-funds for the financial year ended 30 June 2006
4. Discharge of the board of directors
5. Statutory appointments
6. Any other business

The Annual Reports 2005/2006 may be obtained at the registered office of the Corporations and from the respective nominees. The reports are also available via www.robeco.com.

The resolutions on the Agenda will not require a quorum and will be taken at a simple majority of the votes of the shareholders present or represented at the respective meetings.

EXTRAORDINARY GENERAL MEETINGS

of Shareholders to be held on 30 November 2006 at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg at 2.30 p.m. for ROBECO INTEREST PLUS FUNDS and at 3.30 p.m. for ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS.

Agenda:

- Amendment of the last paragraph of article 26 of the articles of incorporation of the Corporation.

Shareholders are informed that the full text of the proposed amendment to the articles of incorporation is available free of charge, at the registered office of the respective Corporations.

The resolution on the Agenda will require a quorum of 50% of the shares in issue and will be taken at a majority of 2/3 of the votes of the shareholders present or represented at the respective meetings. Shareholders may vote in person or by proxy. If the quorum is not reached, a second extraordinary general meeting will be reconvened for 10 January 2007 at 2.30 p.m. for ROBECO INTEREST PLUS FUNDS and at 3.30 p.m. for ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS with the same agenda. There is no quorum required for the reconvened meetings and the resolution will be passed by a majority of 2/3 of the votes of the shareholders present or represented.

Shareholders may vote in person or by proxy. Shareholders holding their shares through an institution and wishing to attend and/or vote at the respective meetings should inform the respective Corporations in writing (to the attention of Mrs. A. Méligon (fax: +31 352 2460 3331)) not later than 22 November 2006. Shareholders who hold their shares in another way should inform the respective Corporations at the registered office in writing not later than 22 November 2006.

Luxembourg, November 2006.

I (04287/584/43)

The boards of directors.

VANEMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 61.168.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 27 novembre 2006 à 15.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale du 8 septembre 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (04114/000/17)

Le Conseil d'Administration.

APRILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 66.652.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 27 novembre 2006 à 10.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur;
2. Nomination du commissaire vérificateur;
3. Divers.

II (04160/536/13)

Le Commissaire aux comptes.

ORCHIS TRUST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 42.314.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 27 novembre 2006 à 9.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale du 8 septembre 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (04115/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ALIFINCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 25.045.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 27 novembre 2006 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale du 13 juillet 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (04116/000/17)

Le Conseil d'Administration.

FARINA EUROPEAN INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 31.647.

La première Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 17 octobre 2006 à 15.00 heures n'ayant pu délibérer sur un point de l'ordre du jour faute de quorum de présence, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 28 novembre 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2006 n'a pas pu délibérer valablement quant à la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04121/755/19)

Le Conseil d'Administration.

ING INTERNATIONAL (II), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.873.

L'Assemblée générale Extraordinaire convoquée pour le 26 octobre 2006 à 11.30 heures n'a pu délibérer valablement, sur l'ordre du jour ci-dessous, faute de quorum de présence. En conséquence, les actionnaires de ING INTERNATIONAL (II) sont invités à assister à la

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra route d'Esch, 46-48 à L-2965 Luxembourg, le 28 novembre 2006 à 14.30 heures en vue d'approuver et de modifier les statuts et les propositions de décisions suivantes:

Une modification des statuts et plus spécifiquement les propositions suivantes:

Ordre du jour:

- ajout à l'article 1^{er} des statuts de la mention «faisant appel à l'épargne publique»;
- changement de l'article 8 des statuts afin de préciser les conditions de quorum en ce qui concerne l'apport d'un compartiment à un autre organisme de placement collectif;
- modification de l'article 12 des statuts en vue de préciser les modalités d'établissement du prix d'émission des actions.
- modification dans l'article 15 des statuts de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires;
- ajout, à l'article 15 des statuts, de la possibilité pour les actionnaires d'obtenir, au siège social de la Société, les rapports annuels, de gestion et du réviseur d'entreprises;
- ajout, à l'article 15 des statuts, du quorum de vote requis pour l'approbation des comptes annuels et pour la décharge des administrateurs;
- ajout, à l'article 25 des statuts, des modalités de publicité d'un conflit d'intérêt.
- ajout, à l'article 28 des statuts, des modalités de publicité dont la révocation du dépositaire ferait l'objet;
- ajout de l'article 33 des statuts à l'article 32 des statuts;
- nouvel article 33 relatif à la restructuration de la Société;

- insertion d'un nouvel article 34bis en vue de désigner ING INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. comme société de gestion de la Société;
- insertion d'un nouvel article 34ter autorisant la société de gestion à déléguer les tâches de distributeur et de prestataire de services financiers;
- insertion d'un nouvel article 34quater en vue de fixer des pourcentages maximaux des rémunérations de services.

Le prospectus complet et le prospectus simplifié seront adaptés de manière subséquente.

Le dépôt des actions au porteur et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de ING LUXEMBOURG, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital social présent ou représenté. Les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Le texte du projet de refonte des statuts est disponible au siège de la Société ainsi qu'auprès des organismes assurant le service financier.

II (04189/755/40)

Le Conseil d'administration.

K-INVEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 67.412.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 22 novembre 2006 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du Commissaire à la liquidation M. Marc Liesch.
- Décharge au liquidateur et au Commissaire à la liquidation.
- Clôture de la liquidation.
- Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04167/755/16)

Le Conseil d'Administration.

PARTIM INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.358.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 20 novembre 2006 à 9.00 heures au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Révocation de trois administrateurs;
2. Nomination de trois administrateurs;
3. Révocation du commissaire aux comptes;
4. Nomination d'un commissaire aux comptes;
5. Transfert du siège social;
6. Divers.

II (04237/3258/16)